



DEMANDE DE LOCATION DU REFECTOIRE DE LA SALLE DU BATTOIR

ORGANISATEUR :

GENRE DE MANIFESTATION :

NOM :

PRENOM :

FONCTION :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

NO POSTAL ET LOCALITE :

TELEPHONE FIXE :

MOBILE :

ADRESSE COURRIEL :

TARIF INDIGÈNE **CHF 200.—** **TARIF EXTÉRIEUR** **CHF 400.—**

DATE(S) DE LOCATION :

HEURES DE LOCATION : **DE** **HEURES** **A** **HEURES**

NOMBRE DE PERSONNES ATTENDUES :

TRAITEUR OU RESTAURANT : **OUI** **NON** (souligner ce qui convient)

Nom ou raison sociale :

VENTE DE BOISSONS ALCOOLISEES : **OUI** **NON** (souligner ce qui convient)

DIFFUSION DE MUSIQUE : **OUI** **NON** (souligner ce qui convient)

LOTO / TOMBOLA / LOTERIE : **OUI** **NON** (souligner ce qui convient)

LES CONDITIONS DE LOCATION FONT PARTIE INTEGRANTE DE LA PRESENTE DEMANDE

LIEU, DATE :

SIGNATURE :

CONDITIONS DE LOCATION DU REFECTOIRE DE LA SALLE DU BATTOIR

(CAPACITE : 90 PERSONNES)

- Personnes et/ou entreprises
et/ou sociétés locales domiciliées sur le territoire communal : Forfait : CHF 200.--
 - Toute personne ou entité extérieure à la commune : Forfait : CHF 400.--
-

REMARQUE :

La mise en place du réfectoire de la salle du Battoir est assurée par le locataire. A l'issue de la manifestation, les locaux auront été récurés et seront remis en parfait état de propreté par le locataire. Si tel n'est pas le cas, les heures de conciergerie seront facturées (CHF 80.—/heure).

LE TARIF DE LOCATION COMPREND :

- Une cuisine, entièrement équipée (induction) ;
 - de la vaisselle ;
 - du mobilier (tables rectangulaires en bois et chaises en bois) et
 - l'électricité.
-

LES CONDITIONS DE LOCATION :

Le signataire du formulaire « Demande de location du réfectoire de la salle du Battoir » s'engage à fournir tous les renseignements demandés. Ce formulaire vaut bon de commande et la réservation sera définitive dès réception dudit, dûment rempli, daté et signé, auprès de l'administration communale (adresse ci-dessous).

DEDIT :

CHF 100.-- (en cas de désistement après l'établissement de la lettre de confirmation).

DEGATS :

Pour tout dégât ou bris de mobilier ou de matériel, la valeur de remplacement sera facturée au prix coutant. Une assurance responsabilité civile peut être exigée.

VISITE DES LOCAUX :

Prendre contact avec l'intendant du réfectoire : N° de mobile : 079 487 74 31.